

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à dix-
Présents :	48	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	17	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren
Pouvoirs :	12	à Saint-Flour, après convocation légale en date du 12
Votants :	60	décembre 2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Hervé BAGUET, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Sylvie VAISSADE, MME Amandine BATIFOULIER, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, M. Jérôme GRAS, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Robert ROUSSEL, M. Jean-Luc SABATIER, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

MME Agnès AMARGER, M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Philippe ECHALIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Marine NEGRE, M. Olivier REVERSAT, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Jean-Paul RESCHE, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET
MME Nicole BATIFOL donne pouvoir à M. Jean-Luc BOUCHARINC
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Marcel CHASTANG donne pouvoir à M. Christian GENDRE
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Olivia GUEROUTL donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Pascal POUDEVIGNE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
MME Maryline VICARD donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **20 DEC. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **20 DEC. 2024**.
Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : VILLAGE D'ENTREPRISES DU ROZIER COREN - APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE EXERCICE 2023 ET DE L'AVENANT N°6 AU CONTRAT DE CONCESSION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT AVEC LA SEBA 15

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MATHIEU

Vu la Convention Publique d'Aménagement en date du 3 août 2001 signée avec la SEBA 15 concernant le village d'entreprises du Pays de Saint-Flour et ses avenants ;

Considérant l'article 22 du cahier des charges de ladite convention stipulant l'obligation pour le concessionnaire d'établir chaque année un bilan financier global et actualisé des activités ;

Considérant que la CCI n'assurant plus les missions d'accueil et de gestion physique du Village d'entreprises, et afin de maintenir certains services proposés, il convient de confier leur gestion à la SEBA 15 par avenant à ladite convention publique d'aménagement avec la SEBA 15 ;

Vu le projet d'avenant N°6 à la convention publique d'aménagement en date du 3 août 2001 annexé à la délibération ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 novembre 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité – Exercice 2023 du village d'entreprises du Pays de Saint-Flour annexé à la délibération ;

APPROUVE l'avenant n°6 au contrat de concession publique d'aménagement avec la SEBA 15, annexé à la délibération ;

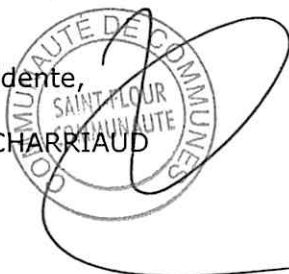
AUTORISE Madame le Président à signer tout acte administratif et comptable nécessaire à la mise en œuvre de ce Compte-Rendu Annuel à la Collectivité et de l'avenant n°6 dudit contrat de concession.

POUR : 60 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a long horizontal stroke that tapers to a point.

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

**OP. 623 – GESTION DU VILLAGE
D'ENTREPRISES**

COMPTE-RENDU ANNUEL D'ACTIVITES

A LA COLLECTIVITE AU 31.12.2023

**Note de conjoncture sur les conditions physiques et financières
de réalisation de l'opération au cours de l'exercice 2023**



COMMERCIALISATION :

Au cours de l'année 2023, il n'y a eu aucun mouvement de locataires.

Le taux d'occupation de l'ensemble du village d'entreprises, au 31/12/2023, était de 100 %.
A cette date, il y avait sur site 10 locataires pour environ 75 salariés + 1 locataire sur les studios (habitat jeunes Cantal).

RECETTES :

Recettes locatives en augmentation par rapport à 2022 : + 14 k€ (190 k€ en 2023 contre 176 k€ en 2022) :

- Occupation pleine des deux bâtiments du village d'entreprises sur toute l'année/indexation des loyers ;
- Augmentation des recettes de charges locatives (58 k€ en 2023 contre 51 k€ en 2022) ;
- **Nouvelle recette en 2023 : Produits financiers : +8 k€** (liés à la trésorerie positive de l'opération et à l'augmentation des taux d'intérêts).

Loyers impayés sur l'année : 0%.

DEPENSES COURANTES :

Les dépenses ont légèrement augmenté par rapport à 2022 (+9 K€), mais restent similaires aux années précédentes :

- Augmentation des matières premières (gaz, électricité) : 42k€ en 2022 et 48,5 k€ en 2023
- Légère évolution en 2023 des charges non récupérées et de la rémunération de la SEBA 15.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2023 :

- Réalisation de travaux dans la salle de repos : démolition de cloison, mise en place d'un évier.
- Finalisation du décret tertiaire : déclaration OPERAT et validation de l'année de référence à l'aide d'un prestataire extérieur.
- Audit énergétique des 2 bâtiments qui a permis de définir un cahier des charges de travaux de rénovation énergétique.
- Relamping avec des luminaires LED avec double éclairage dans le bâtiment 1 (Tertiaire) dans un premier temps.

ORIENTATIONS 2024 DE L'OPERATION :

Commercialisation :

Départ d'ESBRAT ROCHE au 1er Avril 2024 : 2 bureaux soit 34 m².

Départ du Conseil Départemental potentiellement en Septembre 2024 : 8 bureaux soit près de 165m².

Fin de la mise à disposition à la CCI en contrepartie de la gestion de l'accueil du village repris par St Flour Co et la SEBA 15 : Janvier 2024

Location d'un bureau à la CCI en attente de leur départ au centre de formation La Vigière prévue en Juin 2024.

Remplacement du bureau animateur mis à disposition de la CCI par un bureau louable à la journée et réservé tous les mercredis à la CMA pour ses permanences.

NB : provision de 16k€ pour le risque locatif.

Réflexion en cours de Saint-Flour Communauté sur l'organisation du village suite au départ du conseil départemental et de la récupération de l'accueil du village.

Travaux :

Demande de Saint-Flour Communauté :

- Poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions en lien avec les objectifs du décret tertiaire et plus globalement avec les objectifs de réduction d'énergie (cf sobriété environnementale) : modifications des pratiques (chauffage, climatisation, etc) ; suivi des consommations d'énergie avec nouveaux point de comptage (cf studios) ; mise en place d'éclairage LED sur le bâtiment A (Activités) ; reprise des menuiseries extérieures ; remplacement de la chaudière du bâtiment 1 (Tertiaire), remplacement des VMC, mis en place de Brises Soleil Orientables sur le bâtiment 1 etc Consultation d'une maîtrise d'œuvre adaptée à ce type de mission et lancement des études avant travaux en 2024.
- Création d'un espace de convivialité au RDC : au niveau du puits de lumière : à étudier après le départ du CD15.

Participation de la collectivité :

La contribution 2024 de ST FLOUR COMMUNAUTE est estimée à 45 000,00 €.

Le montant global de participation de la collectivité de 818 000 € reste inchangé.

CRACL 2023 - BILAN D'EXPLOITATION PREVISIONNEL DU VILLAGE D'ENTREPRISE DU VILLAGE DE SAINT FLOUR (1ère TRANCHE)

Convention Publique d'Assèchement - Date: 23/04/2023
 Avec l'intercommunalité de la zone: Aménagement du territoire - art. 20/00
 Aménagement des équipements publics par la CCU du Cantal

Société/RSRP	4330274	RUE SAINT-PIERRE	
SARL DE PRODUITS ALIMENTAIRES	500004		
SARL EDDIF	500004		
Entre Commune - cantonal (G.S.)	792144		
Associatif CCU	100000		
Code Intercommunal local	610000		
Local Subvention	300000	3040000	
Engage	381000	1000000	
Budgetage	1430416	4827110	

Indicateurs		1,4%
Prognostics		1,2%

Sociétés disponibles					
V. E.	Levier	Levier	Levier	Levier	Levier
	1 136	641	15	131	1 135
	441	441	441	441	441
	1 136	641	15	131	1 135

Mois : Mois disponibles à la date de saisie : CCU du Cantal - 23/04/2023

Explicite :
 options : CCU du Cantal - 23/04/2023

ENSEMBLE III	REALISE	PREVISIONNEL												TOTAL																					
		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	
EXPLOITATION		0	22	47	49	65	69	74	78	83	87	87	87	87	95	105	105	149	166	166	171	185	187	189	191	193	195	198	200	202	205	207	210	4 120	
LOYER - bâtiment tertiaire																																			386
LOYER - Plateforme active																																			0
LOYER - Studio - Cession de terrain (CUPS)																																			0
CHARGES PROVISIONNELLES			17	9	21	28	28	26	31	33	39	39	39	39	47	47	47	49	44	54	51	58	59	59	60	60	61	62	63	63	64	65	65	1 405	
CHARGES FINANCIERS																																			
RISQU SUBVENT			31	38	40	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	1 955
REPRISE PROVISIONS																																			0
Valeur du terrain à terme																																		7 384	
TOTAL PRODUITS		0	70	95	110	173	163	197	203	223	207	208	223	231	228	247	246	254	265	275	278	307	285	285	288	288	288	288	288	290	293	297	300	290	7 384
COMPLEMENT DE LOYER (IMP des locaux de la CCU du Cantal)			0	0	15	15	15	15	15	15	15	15	15	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	213	
PARTICIPATION / REDEVANCE			195	76	94	88	74	8	46	50	50	51	81	51	61	83	83	57	50	46	42	38	45	26	13	3	-6	-7	-23	-26	-66	-67	-73	1 146	
Repartition versément de participations			-195	-41	-109	-103	-90	-23																										-561	
TOTAL CONTRIBUTION SIC *			0	50	0	0	0	0	61	65	66	66	96	69	72	94	94	68	55	51	47	43	45	26	13	3	-6	-7	-23	-26	-66	-67	-73	817	
ACTUALIS. MAJ. PREMIERES			0	8	13	17	11	19	19	18	19	22	21	22	25	29	29	28	29	35	42	49	49	50	51	51	52	53	53	55	56	57	58	1 057	
CFL DE GESTION SEHA 15			0	1	5	30	14	8	11	11	13	12	16	14	13	15	15	16	18	17	17	21	18	19	19	19	19	20	20	20	20	20	20	21	492
Charges récupérées (entretien & aérologie...)			0	7	12	18	17	17	17	17	19	19	20	21	22	20	19	26	23	19	19	10	20	20	20	20	21	21	22	22	22	23	23	23	599
Charges non récupérées (goudonnage, maintenance...)			0	21	24	26	26	29	28	21	21	25	26	27	28	27	27	28	30	22	21	23	23	23	23	24	24	24	25	25	26	26	26	27	777
ASSURANCES			0	2	2	2	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	71
IMPOTS FONCIERS et TLE			0	24	33	42	69	57	17	13	17	10	6	13	11	11	10	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	37
FRAIS FINANCIERS			0	9	5	26	14	6	6	7	4	3	10	10	10	10	11	13	18	3	9	6	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	123
dont intérêts sur ligne de trésorerie																																		0	
TRAVAUX / REPARATIONS			0	7	20	12	19	2	4	3	9	10	9	13	9	10	11	13	18	3	9	6	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	207
Provision pour GROSSES REP.			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TRAVAUX (INVESTISSEMENTS)			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
AMORTISSEMENT			0	61	75	78	95	95	95	92	92	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	96	95	680	
RISQUE LOCALIF			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Terrain			134																				16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	176
TOTAL CHARGES			0	265	186	219	276	253	217	207	214	214	221	232	227	230	237	229	234	229	230	237	271	316	461	210	196	301	302	301	307	304	316	7 550	
RESULTAT			0	-195	-41	-109	-103	-90	-20	57	74	58	53	87	73	70	104	111	88	91	96	98	79	14	-149	91	88	-23	81	66	-33	24	-71	-19	652
RESULTAT annuel Avant Impôts			0	-195	-216	-345	-448	-538	-500	-426	-368	-315	-228	-155	-85	19	130	219	310	-86	504	583	597	448	539	627	604	685	751	717	741	670	652		

* Si positif, participation de Saint Flour Communauté
 * Si négatif, redevance de la SEHA 15

C.R.A.C.I. 2025 - BILAN D'EXPLOITATION PROVISIONNEL DU VILLAGE D'ENTREPRISE DU PAYS DE SAINT FLOUR (1ère TRANCHE)

EMPRUNTS 1ère TRANCHE	1 117 000 (y.c. 202 000 F. Augmentation de capital de l'emprunt)																	TOTAL				
	2 002	2 003	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018		2 019	2 020	2 021	2 022
Montant prêt taux durée date souscription différé	1 015	1 117	1 117	1 081	1 042	996	947	895	841	783	722	658	590	519	443	364	280	192	99	1		
Augmentation du capital de l'emprunt déduits CA 06/02/03	-1	0	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17		
Int. moratoires																						
E.E.	19	29	24	25	37	42	44	10	7	10	10	6	3	1	0	0	0	0	0	0	0	
CAPITAL	0	0	0	36	38	46	49	52	55	58	61	64	68	71	75	79	84	88	93	98	0	
ANNUITE	19	29	24	61	75	89	92	62	62	68	71	70	71	73	76	79	84	88	93	98	0	
K. restant du	1 015	1 117	1 117	1 081	1 042	996	947	895	841	783	722	658	590	519	443	364	280	192	99	1		
AMORTISSEMENT LINEAIRE 1ère tranche	2 247	0	0	61	75	78	95	95	95	92	92	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	
Composant 1 - V.R.D (10%)	184	0	0	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	
Composant 2 - Gros œuvre (45%)	789	0	0	28	27	27	27	27	27	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
Composant 3 - Second œuvre (30%)	801	0	0	18	28	29	38	38	38	38	38	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	
Composant 4 - Lots techniques (15%)	473	0	0	9	14	15	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	
TOTAL	2 247	0	0	61	75	78	95	95	95	92	92	94	94	94	94	94	94	94	94	94	94	
AMORTISSEMENT 1ère tranche	1 195	0	0	31	38	40	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	
Composant 1 - V.R.D (10%)	419	0	0	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	
Composant 2 - Gros œuvre (45%)	543	0	0	9	14	16	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	
Composant 3 - Second œuvre (30%)	140	0	0	5	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
Composant 4 - Lots techniques (15%)	140	0	0	5	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
TOTAL	1 195	0	0	31	38	40	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	51	
AMORTISSEMENT RISQUES LOCATIFS	115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Composant 1 - V.R.D (10%)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Composant 2 - Gros œuvre (45%)	52	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Composant 3 - Second œuvre (30%)	63	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Composant 4 - Lots techniques (15%)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	115	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

EN K€ HT	Réalisation	Années																	TOTAL										
		2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024		2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	2 034
PRODUITS ENCAISSES	449	146	213	238	221	223	268	249	240	290	288	271	269	275	274	299	296	279	270	262	256	258	258	245	244	208	210	208	6 955
CHARGES D'EXPLOITATION DECAISSEES	-707	-122	-112	-122	-122	-127	-139	-133	-136	-143	-135	-140	-136	-137	-133	-141	-142	-144	-146	-148	-150	-152	-154	-157	-158	-161	-164	-164	-4 341
FLUX D'EXPLOITATION	0	-258	25	102	115	90	96	130	115	112	147	154	133	139	140	157	154	135	124	115	106	106	91	87	49	49	64	2 674	0
INVESTISSEMENT	-2 243																												0
TERRAIN	-134																												0
CESSION FIN DE CONCESSION (VNC)																													0
FLUX D'INVESTISSEMENT	-2 377																												0
EMPRUNT	1 117																												0
REMBOURSEMENT EMPRUNT																													0
DEPOT DE GARANTIE																													0
SUBVENTION INVESTISSEMENT	1 195																												0
LIGNE DE TRESORERIE COURT TERME (2017 - 250... - 250)																													0
FLUX DE FINANCEMENT	2 312																												-1 109
TRESORERIE ANNUELLE	-421	-27	47	56	38	338	62	44	37	-97	70	-208	40	41	140	122	54	-115	124	115	106	106	91	87	49	49	64	1 012	
TRESORERIE CUMULEE	-421	-448	-401	-343	-306	33	95	138	175	78	148	-60	-20	21	161	283	336	222	346	460	566	672	762	850	899	948	1 012	0	

**S.E.M. D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION
DU BASSIN D'AURILLAC**



SAINT FLOUR COMMUNAUTE

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

**VILLAGE D'ENTREPRISES
CONCESSION D'AMENAGEMENT
AVENANT N°6**

Mai 2024

ENTRE :

SAINT FLOUR COMMUNAUTE représentée par Mme Céline CHARRIAUD, sa Présidente, dûment habilitée en vertu d'une délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2024 ;

ci-après dénommé « **la collectivité** » ou « **le concédant** »

ET :

La SEM D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU BASSIN D'AURILLAC, SEBA 15, Société Anonyme d'Économie Mixte au capital de 767.580 Euros, dont le siège social est AURILLAC Cantal, en l'Hôtel de Ville BP 509, et les bureaux, Village d'Entreprises, 14 avenue du Garric, CS 60005, 15013 AURILLAC Cedex, inscrite au registre du Commerce d'AURILLAC, sous le numéro B 382 678 738 (3087/1991B00090), représentée par M. Jean-Noël VIDAL, son Directeur Technique, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par Monsieur Christophe PESTRINAUX, Président Directeur Général, par délégation en date du 8 Septembre 2020.

Et désignée ci-après par « la SEBA 15 », « la SEM » ou « la Société » ou « l'Aménageur »

EXPOSE

SAINT FLOUR COMMUNAUTE a confié à la SEBA 15, la construction et l'exploitation du Village d'Entreprises de la zone d'activités de Rozier-Coren, dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement, signée le 20 août 2001 et notifiée le 11 septembre 2001.

Le contrat a été établi en conformité avec les articles L1523-1, L1523-2, L1523-3 et L1523-4 du Code Général des Collectivités locales et l'article L300-4 du code de l'urbanisme, la SEBA 15 intervenant avec l'aide financière et le contrôle étroit de la collectivité.

Suite au désengagement de la C.C.I. sur les missions d'accueil et de gestion des contrats de domiciliation au sein de la pépinière du village entreprise de Saint-Flour, la SEBA 15 assure ses missions depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le présent avenant n° 6 a pour objet de définir la rémunération de la SEBA 15 sur la gestion des domiciliations au sein de la pépinière du village d'entreprise de Saint-Flour.

CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1
Objet de l'opération :

L'article 1 – Objet de l'opération – est amendé de la clause suivante

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE concède à la SEBA 15 la gestion, l'administration des domiciliations des entreprises au sein de la pépinière du village d'entreprise de Saint-Flour.

Les autres missions de la SEBA 15 restent inchangées.

Article 2
Rémunération du concessionnaire :

L'article 25 – Rémunération du concessionnaire – est amendé de la clause suivante

Pour la phase de gestion des domiciliations, le concessionnaire percevra une rémunération forfaitaire de 150.00 € par contrat de domiciliation et par année.

Ce forfait de rémunération pourra être revu à la baisse au cas où la domiciliation ne comprenne pas une année complète (ajustement au prorata temporis).

Article 3

Les autres clauses de la convention de concession en date du 11 septembre 2001 demeurent inchangées.

Fait à Saint-Flour, le

Pour la SEBA 15
Le Président Directeur Général

Pour SAINT FLOUR COMMUNAUTE
Le Président

M. Christophe Pestrinaux

Mme Céline CHARRIAUD